



Conseil d'école du 8 novembre 2016

Procès Verbal

Monsieur LHOSTE, directeur de l'école, ouvre la séance à 18h00.

*Point n° 1 * Bilan de rentrée (effectifs, organisation pédagogique, R.A.S.E.D., ...)

Cf diaporama joint

343 élèves actuellement avec une répartition par année de naissance assez irrégulière d'où certaines difficultés à arrêter une organisation pédagogique.

Madame MARIN, maire-adjointe en charge des affaires scolaires, fait remarquer que les effectifs augmentent à Pagnol mais sont en baisse dans les écoles des Cités. Problème de rénovation des logements aux cités. Des arrivées de Paris et des régions de l'ouest.

Présentation des personnels du RASED → très peu présentes dans l'école car grand territoire.

*Point n° 2 Règlement intérieur

Monsieur LHOSTE propose de reconduire à l'identique le règlement totalement retravaillé en 2015 et adopté une première fois en juin 2015. Le déménagement prochain dans les locaux du lycée Blaise Pascal conduira sans doute à modifier ce règlement.

Madame MARIN évoque la question de l'inscription dans le règlement des nouvelles modalités d'accueil des élèves et des familles en début de demi-journée. Certaines écoles ont modifié leur règlement. Elle s'interroge sur l'intérêt à le faire.

Monsieur LHOSTE préfère ne rien inscrire pour le moment dans le règlement car ces règles évoluent sans cesse en fonction des directives académiques. A chaque évolution, les nouvelles modalités d'accueil sont communiquées par courrier à chaque famille, affichées à l'école et publiées sur le site Internet de l'école.

Une discussion s'engage sur les nouvelles modalités d'accueil des élèves de maternelle, non plus en passant par le hall de l'école mais directement aux portes extérieures des classes.

↳ moins de va et vient dans les couloirs. C'est moins "le bazar" sauf pour les petits où le temps d'adaptation est un peu plus long.

↳ l'équipe enseignante trouve que cela se passe plutôt bien et que la configuration de l'école se prête bien à cette nouvelle organisation. Dans certaines écoles l'accueil se fait à la grille, les parents restant dans la rue.

Madame MARIN ajoute que Madame la Directrice Académique a dit que cela a été mis en place dès septembre dans d'autres départements.

Monsieur LHOSTE précise que les départements de région parisienne et des Alpes Maritimes l'ont effectivement mis en place à la rentrée.

L'assemblée évoque des cas de départements où rien n'a changé.

Monsieur LHOSTE dit qu'effectivement ce n'est pas le cas partout.

La question qui revient sans cesse est : "pourquoi nous" ? L'Yonne est-il un département à risque ?

Madame MARIN précise que l'Yonne a un risque plus accru (sources gendarmerie et préfecture).

Des représentants de parents évoquent le problème pour la classe de TPS. Ils regrettent une mise en place brutale et la disparition du moment d'accueil de l'enfant avec sa maman. Ils pointent un manque d'information.

Monsieur LHOSTE rappelle le courrier de la DASEN du 03/10. L'équipe enseignante s'est aussitôt réunie pour réfléchir à un dispositif d'accueil répondant aux demandes académiques. Le 14/10, le directeur a transmis à chaque famille concernée un courrier présentant les nouvelles modalités d'accueil. Ces nouvelles modalités ont été affichées dans l'école et publiées sur le site Internet de l'école.

M. HUGOT-MERLOT (parent d'élève) trouve que c'est plutôt mieux qu'avant, notamment en raison de la suppression du passage des parents devant les toilettes qui était gênant.

M. LHOSTE précise que seuls les attroupements sont interdits. Les parents restent les bienvenus à l'école comme cela l'a bien été précisé dans le courrier d'information transmis aux parents.

Un représentant de parent évoque le risque que des parents se détachent de l'école avec toutes les conséquences néfastes que cela entraînerait.

M. LHOSTE explique les raisons qui ont conduit à ces changements : "attroupement = cible potentielle".

Des parents remarquent qu'il y a quand même attroupement à la grille mais sans les enfants. Ils ajoutent que c'est créer de la peur pour rien.

Mme ODIOT (ATSEM) précise que cela a nécessité une modification de leur organisation.

Des parents demandent comment cela se passera dans les futurs locaux ?

Mme MARIN répond que les règles resteront les mêmes, même dans un nouveau bâtiment.

M. LHOSTE acquiesce et précise qu'il est trop tôt pour s'en inquiéter.

==>Règlement Intérieur adopté à l'unanimité, sans modification.

***Point n° 3 Présentation des nouveaux cycles**

Cf diaporama joint

M. LHOSTE expose la nouvelle organisation de la scolarité en cycles.

Le nouveau cycle 3 qui intègre la 6ème constitue un changement important avec la nécessité d'un travail commun accru avec le collège.

L'équipe enseignante pointe la nécessité de temps pour travailler à une mise en place réussie et efficace de ce nouveau cycle 3.

Monsieur LHOSTE présente le Livret Scolaire Unique du CP à la 3ème qui entre en vigueur cette année en même temps que les nouveaux cycles et que les nouveaux programmes de l'école élémentaire.

Quelques incertitudes subsistent sur la mise en place effective à cette rentrée. Le premier livret sera communiqué aux familles en version papier. A terme, il est prévu qu'il soit uniquement numérique.

Des représentants des parents évoquent la disparition des notes attribuées aux élèves pour évaluer leur travail scolaire. "Il est difficile d'évaluer où en sont les enfants". "Cela donne l'impression que ça tire vers le bas". "C'est pour les cancrès !". « Il ne faut pas bousculer la jeunesse ! ».

Un débat animé et passionné s'engage.

Monsieur LHOSTE dit que la question traverse toutes les familles et les équipes enseignantes. Il propose de réfléchir à une façon de travailler la question avec les familles de l'école.

Madame LEON, coordinatrice REP, propose d'en faire un thème pour le dispositif CAFE DES PARENTS qui devrait renaître dans les mois qui viennent, sous une forme différente des années passées.

*Point n° 4 Projet REP, projet d'école, projets des classes

Cf diaporama joint

L'une des principales actions mises en place du projet REP est le dispositif de MEDIATION PAR LES PAIRS. 11 élèves volontaires seront formés cette année lors de 3 demi-journées sur le temps scolaire par Isabelle LEON et Jean-Etienne LHOSTE.

M. KRAIMPS (parent) évoque le grand engouement des élèves médiateurs.

M. LHOSTE présente succinctement le projet de Journée laïcité prévue le 9 décembre 2016.

L'avenant "Laïcité" qui sera intégré cette année au projet d'école reçoit une validation a priori par le Conseil d'Ecole.

*Point n° 5 Classe de neige

Cf diaporama joint

Mme MARIN précise que la Ville de Migennes souhaite que l'intégralité du coût du séjour restant à la charge des familles soit réglée avant le départ.

*Point n° 6 Plan Particulier de Mise en Sûreté (mise à jour)

Cf diaporama joint

Les écoles doivent mettre en place un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) afin de faire face :

Volet 1 - à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours et d'être prêtes à mettre en place les directives des autorités.

Volet 2 - à une intrusion malveillante ou de tentative d'attentat.

La sécurisation des locaux et les exercices de prévention ont largement été évoqués lors du point N°2 consacré au Règlement Intérieur.

La mise à jour 2016/2017 ne concerne pour le volet 1 que des ajustements dus aux mouvements des personnels. Le PPMS est consultable sur simple demande adressée au directeur.

Des représentants de parents demandent si la mairie peut mettre un vigile aux grilles de l'école.

Mme MARIN répond que c'est impossible.

M. LHOSTE explique qu'il faut permettre aux élèves et aux adultes d'acquérir les bons réflexes pour se mettre en sécurité en cas de danger. Pratiquer des exercices réguliers permet de développer une culture de la sécurité.

Même si cela peut être difficile à entendre, il faut travailler pour pouvoir, en cas d'attaque, sauver le maximum d'enfants.

Les représentants de parents demandent comment on explique ça aux enfants.;

L'équipe enseignante répond que cela est pratiqué sous forme ludique afin de ne pas traumatiser les plus petits.

Chez les grands (cycle 3 notamment), on détaille plus les raisons de ces exercices.

Un représentant des parents d'élèves regrette la pression qui est mise sur les parents de confession musulmane. Il évoque la confusion musulman/terroriste, souvent entendue dans la rue.

Revenant sur la laïcité, il évoque l'existence de différentes conceptions de la laïcité.

L'idée d'un travail avec les familles sur la laïcité à l'école est évoquée. Cela pourrait être travaillé, dans le cadre du futur CAFE DES PARENTS.

Des enseignantes font remarquer que c'est un sujet extrêmement délicat et difficile. La réaction de certaines personnes (parents et autres) au travail fait en classe, selon les instructions ministérielles, au lendemain des attentats de novembre 2015, leur a laissé un souvenir amer.

***Point n° 7 Coopérative scolaire**

L'équipe enseignante a pris la décision de fusionner les 4 coopératives existantes en une seule.

Historiquement, à la fusion en 2007 des 3 écoles du quartier (Marie-Noël, Marcel-Pagnol et Maurice-Genevoix) les 3 coopératives avaient été conservées ainsi qu'une quatrième qui servaient à gérer les opérations communes (loto, kermesse, etc...).

Evoquée depuis l'arrivée de monsieur LHOSTE à la direction de l'école, la fusion en une coopérative unique est effective depuis cette rentrée. Madame ROATTA a accepté d'en devenir la mandataire. Une gestion collégiale se met en place.

***Point n° 8 Informations diverses**

AGSMPM (Association parents d'élèves)

L'association a acheté 2 tablettes numériques pour la classe de TPS.

La participation de l'AGSMPM au Marché de Noël 2016 est à confirmer car à ce jour le COFAM (organisateur) n'a pas donné de réponse.

Mme MARIN informe le Conseil d'Ecole sur l'état d'avancement du projet d'installation de l'école MARcel-Pagnol dans les locaux du lycée Blaise-Pascal.

La demande à la Région pour devenir propriétaire des locaux de l'ex lycée a été faite.

La commune dispose des moyens financiers pour réaliser la transaction et effectuer les travaux d'aménagement.

Depuis juin, la ville de Migennes est en attente d'une réponse du Conseil Régional.

La Région veut faire payer 1,6 millions d'euros alors qu'il était annoncé en juin une cession pour l'euro symbolique.

Mais un terrain (valeur 1,8 millions d'euros) qui appartenait à Migennes a été cédé à la Région gratuitement. La Ville de Migennes demande que la Région fasse le même geste.

Désormais le déménagement en cours d'année scolaire n'est plus envisageable.

Les parents font part de leur mécontentement..

***Point n° 9 Questions diverses**

Aucune question écrite n'a été adressée préalablement.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur LHOSTE lève la séance à 20h00.

Les prochaines réunions du Conseil d'Ecole sont fixées au **Mardi 7 février 2017 à 18h00** et au **Mardi 27 juin 2017 à 18h00**

Conseil d'école - Liste des votants 2016-2017

REUNION du 08/11/2016

Liste des membres du Conseil d'Ecole				VOTE 0 / 1	EMARGEMENT
François	BOUCHER	Maire de Migennes		1	
Bérénice	MARIN	Maire-adjoint de Migennes		1	
Sharif	BEDOUI	Représentant des parents d'élèves	TITULAIRE	1	
Cécile	CANCIAN	Représentante des parents d'élèves	TITULAIRE	1	
Frédéric	FOISSIER	Représentant des parents d'élèves	TITULAIRE	1	Excuse
Servane	FOISSIER	Représentante des parents d'élèves	TITULAIRE	1	
Yannick	HUGOT-MERLOT	Représentant des parents d'élèves	TITULAIRE	1	
Ibrahim	KOR	Représentant des parents d'élèves	TITULAIRE	1	
Régis	KRAIMPS	Représentant des parents d'élèves	TITULAIRE	1	
Olawale	OSHIN	Représentante des parents d'élèves	TITULAIRE	1	
Burhan	TEKIN	Représentante des parents d'élèves	TITULAIRE	1	excuse
Nicolas	BRIOLLAND	Inspecteur de l'Education Nationale		1	excuse
		Déléguée Départementale de l'E.N.		1	
Virginie	ADELE	Enseignante		1	
Marion	ALLIX	Enseignante		1	
Florence	BOUNON	Enseignante		1	
Candice	CORREIA	Enseignante		1	
Mélissa	DUSSON	Enseignante		1	
Elodie	GERARD	Enseignante		1	
Valérie	LAVANANT	Enseignante		1	
Sophie	LEVESQUE	Enseignante		1	
Valérie	LHOMME	Enseignante		1	
Laurence	MARCHAND	Enseignante		1	
Virginie	PADIEU	Enseignante		1	
Marianne	POEY	Enseignante		1	
Lydie	ROATTA	Enseignante		1	
Magali	MARGUET	Enseignante		1	
Amandine	ZAMENGO	Enseignante		1	
Jean-Etienne	LHOSTE	Directeur		1	
Estelle	PERRET	Enseignante		0	
Anne	GUERILLOT	Enseignante remplaçante rattachée à l'école		0	
Laure	LANDA	Enseignante remplaçante rattachée à l'école		0	
El Hassane	SYLLA	Enseignant remplaçant rattaché à l'école		0	
Sylvie	DURAND	Maitresse G	1 membre du RASED parmi les 3	1	
Chantai	VERNAT	Maitresse E			
Christine	BREUZARD	Psychologue scolaire			excusee
Véronique	BENAYOUN	A.T.S.E.M.	invitée	0	
Saïda	DEBZA	A.T.S.E.M.	invitée	0	
Régine	DUBOIS	A.T.S.E.M.	invitée	0	
Florence	LAVALEE	A.T.S.E.M.	invitée	0	
Patricia	ODIOT	A.T.S.E.M.	invitée	0	
Isabelle	LEON	Coordinatrice REP	invitée	0	
Eloïse	LOUZON-FAUSTIN	Coordinatrice PRE/ Coordinatrice CLAS	invitée	0	excusee
Claude	THIRIET	Directeur ACLM	invité	0	
Nathalie	GIRARD	Responsable Pédagogique ACLM	invitée	0	
Nadine	TONNELIER	Directrice ACLM Mignottes	invitée	0	

Peuvent voter (voix délibératives) 30 personnes: 9 parents élus titulaires, 2 représentants de la commune de Migennes, le directeur et tous les enseignants présents et en fonction (15 possibles-14 sur classes, poste PMQC), 1 représentant du RASED, le DDEN, l'IEI. Les ATSEM ont voix consultatives.